L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS

BUREAUX, No 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 25 OCTOBRE.

LOTERIE
DE L'ETAT DU KENTUCKY.

NOMBRE SIMPLE.
MURRAY, EDDY & CO., Gérants.

GROS LOT.....$60,000.

Devant être tiré à COVINGTON, KY. en mois *Classe M*, le 30 octobre 1866.

PLAN.

1 lot de	$ 60,000	soit	$60,000
1 lot de	20,000	soit	20,000
1 lot de	10,000	soit	10,000
1 lot de	5,000	soit	5,000
1 lot de	4,000	soit	4,000
20 lots de	1,000	soit	20,000
40 lots de	500	soit	20,000
155 lots de	300	soit	46,500
220 lots de	200	soit	44,000
— Lots d'approximations : —			
9 lots d'approximation, de $300			
9 lots d'approximation, de $200			
9 lots d'approximation, de $100			
9 lots d'approximation, de $50			
9 lots d'approximation, de $40			
9 lots d'approximation, de $30			
9 lots d'approximation, de $20			
9 lots d'approximation, de $10			
127 lots s'élevant à			$270,000

Billet entier $15; demi-billet $8; quart de billet $4 50; huitième de billet $2 25; seizième de billet $1 15.

☞ Les lots sont payés en plein, sans déduction.

Ceux qui enverront des ordres de billets de cette magnifique Loterie, et, aussitôt après le tirage il sera le résultat du tirage avec application du résultat de chaque pli ouvert.

Adresser à CHAS. T. HOWARD,
marchand ayant licence,
No 40, rue du Camp,
ou à la boîte No 882 du bureau de poste de la Nlle-Orléans.
16 oct 6t Orléans.

Le Grand Chemin de Fer
DE LA NOUVELLE-ORLEANS, DES OPELOUSAS ET DE LOUISNT, ET LA LIGNE DE STEAMERS DE MORGAN, POUR
Galveston, Indianola et la Passe Sabine.
Trente Bateaux à vapeur pour les Attakapas, et jusqu'à la célèbre cataracte du Sayon Tèche.

Des convois de passagers partent la nuit des Etats-Unis partent du depôt d'Algier tous les matins, à 8 heures, et arrivent à Brashear, Baie de Berwick, à midi.

Des convois spéciaux de passagers partent du depôt d'Algier, les mercredis et les vendredis matin, à 8 heures; ils reviennent le même jour, à arrivée de Brashear de Galveston.

Le convoi de la malle part de Brashear tous les jours (excepte le dimanche) à l'arrivée de l'après-midi, et arrive à Algier à 8 heures du soir. Les dimanches, le convoi part de Brashear à l'arrivée du steamer de Galveston.

Le ferry du chemin de fer part du bout de la rue Marais, en face de la Place Jackson, à 7 heures, 8 heures, 9 heures, et 10 heures du matin; à 5 heures et demie, le soir. Les dimanches, le convoi part de Brashear à l'arrivée du steamer de Galveston.

Le steamer pour Lafourche non interrompu, par la Baie de Berwick, partant de Brashear, à l'arrivée des passagers de la Nouvelle-Orléans, par le bateau ferry de 7 à 8 heures, et le convoi d'Algier, de 8 heures, les lundis, mercredis et vendredis, pour la Passe Sabine, les dimanches.

Chacun de bagage pour tout le voyage. — Il n'y a plus de délai entre les trains pour tout le voyage à Galveston, Indianola et la Passe Sabine se rendent aux bureaux de la Compagnie, No 68 de la rue du Calaire, et sur le ferry, en traversant le fleuve. Les tickets de ferry sont en vente partout. Les tickets de ferry sont en vente partout les hôtels et dans le chemin de fer pour le Texas.

Les passagers par le route intérieure, se relient à Gelveston avec le train spécial pour Houston. Chaque dépêche jusqu'à Algier, et repartie jusqu'à Algier, et repartie à midi de chaque jour de la semaine.

Des bateaux à vapeur partent pour la Nouvelle-Iberie et toutes les parties intermédiaires du Teche, ne relient tous les jours (les dimanches exceptés) aux départs de Brashear.

Le frêt en sus est livré au débarquement du ferry, au pied de la rue du Marais, sous les ponts, (excepté les dimanches) jusqu'à 5 heures du soir pour le de la Passe Sabine; les débarquements de Bayou Teche et toutes les stations du chemin.

Le frêt sera également reçu et livré aux plateformes de frêt à Algier.

Le bagage est transporté gratis du depôt et au depôt d'Algier, du débarcadère et au débarcadère du ferry de la rue des Ursulines.

G. W. R. BAYLEY,
Ingénieur en chef et surintendant-général.

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN.
ARRANGEMENTS D'HIVER.

Pour aller de Lee et en revenir le même jour : 25 cents.
Pour aller à la station de Gentilly : 15 cents et autant pour revenir.
A dater de MARDI, 13 OCTOBRE 1866, les courses partiront comme suit :

—Départ des trains—

DE LA VILLE.		DE LAC.	
6 h. A. M.	char à cheval	8½ h. A. M.	char à vapeur.
7½ "	char à vapeur.	9 "	"
8 "	"	9½ "	"
9 "	"	10½ "	"
10 "	"	11½ "	"
MIDI	"	1 P. M.	"
2 h. P. M.	"	3½ "	"
3 "	"	4½ "	"
4 "	"	5½ "	"
5 "	"	6 "	char à cheval
6 "	"	7 "	"
7 "	"	8 "	"

Les passagers qui désirent s'arrêter à la station de Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant départ du convoi.
Prix : 15 cents pour aller et 15 cents revenir.
G. PAREILLY,
Surintendant.
11 oct—6m

BUREAUX DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE "L'ATLANTIC", de la Nlle-Orléans.
Rue Grover, No. 139, entre la rue Camp et St-Charles.

L'ATLANTIC Compagnie est prête à assurer contre les risques d'incendie, de mer, de rivières et de transport par terre, aux conditions les plus favorables.

EDWARD KIDNEY, Président.
W. H. F. ELLOGG, Vice-Président.
H. P. JANVIER, Secrétaire.
1oct66—1an—423

GERMANIA
Compagnie d'Assurances.
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Bureau No 139, rue Gravier, entre St Charles et Camp

Capital $300,000.

Avec privilège de la prime à $200 une.

L'ETTE Compagnie assure contre l'incendie, les risques de Mer, de Rivière, et le transport par terre, aux conditions les plus favorables.

C. P. FORSTER, Président.
D. MICHEL, Vice-Président.
E. MAIER, Secrétaire.

Directeurs :

J. H. Kinsel.	F. Wiltz.
W. S. Schmidt.	Geo. Merz.
F. A. Luling.	Louis Schwarz.
A. Bruhl.	G. L. L. Mayer.
H. Lobrecht.	Chas Sandtz.
Theo Scheer.	Chas Leeller.
H. F. Kimpp.	H. Bisso.
C. T. Peyster.	F. Seitz.
F. Fruh.	G. H. Kavendish.
H. W. Schwartz.	Julius Herman.
D. Michel.	F. Sucker.
Aug. Koenig.	E. Caron.

Agent.

INSTITUTIONS.

Classes du Soir, entre 6 et 9 heures,
Au COLLEGE DES REMPARTS, 240.
Dirigé par M. CARON.
L'Anglais, le Français, l'Arithmétique, le Tenue des Livres, les principales Notions Usuelles.
1oct—3m

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES.
Dirigé par Mme E. La Villebouvre, SUCCESSEUR DE Mme DERON.
No 275 rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

On Peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement. 21 sept—3m

INSTITUT SAINT-CHARLES,
Pensionnat et externat pour les jeunes Demoiselles.
Dirigé par Mme C. MACE.
Rue Bourbon, No 104.

LE cours des études reconnaissent, dans cette institution, LUNDI, 3 septembre.

Un grand nombre de professeurs d'élite sont attachés à l'Institut St Charles depuis longtemps connus, et n'ont rien négligé par la Directrice, en le mêt, pour donner à ses élèves qui lui sont confiées, la plus haute éducation morale et intellectuelle.

Pour prospectus s'adresser au local de l'Institut.
26 août—3m

COLLÈGE
DE LA LOUISIANE,
Dirigé par M. le colonel A. FERRIER.
PENSIONNAT ET EXTERNAT.

LES cours de cette institution sont en pleine activité. Les élèves nouveaux sont admis à des professeurs de premier mérite, enseignement : le Latin, le Grec, les Mathématiques, Algèbre et Géométrie, et les cours de Rhétorique de Philosophie, Anglais et de Français.

Les classes intermédiaires et les divisions élémentaires sont placées sous la direction de professeurs notoire et expérimentés.

L'Anglais, le Français et le Tenue des livres, y sont enseignés simultanément. L'Allemand, l'Espagnol et l'Italien seulement à ceux qui le demandent.

Les prix d'admission varient de $40 à $60 selon le degré d'avancement des élèves.

Pour le PENSIONNAT, on traite de gré à gré avec les familles.

LES CLASSES DU SOIR, destinées aux jeunes gens du commerce, commencent le Tenue des Livres, les calculs du commerce et l'étude de l'Anglais et de Français.

Prix : $5.

Le Collège est situé rue Hôpital, No 154, entre Dauphine et Burgundy.

Bureau du Commissaire Municipal, rue Royale, à l'angle des rues Amour et Dauphine.

Thème.

DES PROPOSITIONS ont été faites, en duplicata, en vertu de notre pouvoir du 23 octobre 1866, à MM. pour fournir au Département des Vivres des States-Unis les articles ci-dessous :

3000 barils pour mess prime, de première qualité,
10 000 livres jambons pesant en onces et demi,
400 000 livres de lard, et
50 000 livres de tonnes (hostailles) de la récolte de 1866.

Tous ces articles doivent être livrés au dépôt des vivres à la Nouvelle-Orléans, dans cette ville, dans vingt (20) jours qui suivront l'ouverture des propositions. Les articles seront, sur réception, inspectés avec soin par un inspecteur du gouvernement.

Les propositions de ceux qui n'ont pas rempli les conditions de contrats antérieurs, ne seront pas reçues.

Les prix-courants doivent être adressés au commissaire soussigné.

J. BECKWITH,
Brévet Brig. Gén. et Commissaire des Vivres.
14 octobre 20

ANNONCES PARISIENNES Publiées par M. H. GAILLARDET,
Rue 28, rue TRÉVISE, PARIS.

ELIXIR DIGESTIF DE PEPSINE.
GRIMAULT & Cie PHARMACIENS A PARIS

La Pepsine est la plus remarquable et la plus récente des découvertes scientifiques : elle possède la propriété de faire digérer les aliments, sans aucun travail pénible pour l'estomac et les intestins, sans son influence les maladies *digestives*, les *nausées*, *pituites*, *renvois de gaz*, *inflammation de l'estomac et des intestins* cessent presque par enchantement. Les *gastrites* et *gastralgies* les plus rebelles sont modifiées rapidement, et les *migraines et maux de tête* provenant des mauvaises digestions disparaissent aussitôt. Les dames seront heureuses d'apprendre que sous son influence, les vomissements auxquels elles sont sujettes au commencement de chaque grossesse disparaissent, et les vieillards et convalescents y trouveront l'élément réparateur de leur estomac et la conservation de leur vie et leur santé.

Dépôt général : à *Paris*, Pharmacie GRIMAULT et Cie, 7, rue de la Feuillade ; — à *New-York*, J. Becker, 122, Grand Street ; E. Fougera, Brooklyn ; — *Nouvelle-Orléans*, Ducongé, Guillet, Deloche et dans toutes les principales pharmacies.

LES CELEBRES
CERCLES EN FER
DE FASSMAN
POUR BALLES DE COTON.

MES CERCLES A BOUTONS, connus sous le nom de Sutton Tie, sont les premiers qui aient été offerts au Sud ; des milliers de planteurs les ont employés avec succès. J'ai perfectionné la forme du boutonnier j'ai pris une patente pour un cercle à boucle, qui, sous le rapport de la simplicité, de la facilité, de la rapidité avec laquelles l'ouvrier s'adapte solidement aux balles de toutes les grosseurs, est supérieur à tout ce qui a été présenté jusqu'ici au public.

On reconnaît partout, aujourd'hui, les avantages du fer sur le cordé pour balles de coton ; les cercles en fer remportent beaucoup plus de balle, ils s'adaptent bien plus solidement et facilement, à la compression et dans les ports de mer, diminuent beaucoup les dépenses de fabrication. Ils sont plus forts le temps et lair n'ont pas sur eux le même effet que sur le cordé. La guerre fait connaître, d'une manière remarquable, cependant avantages. Des milliers de balles de coton ont débarqué pays sans les cordes en sont pourries et cassées, et une faible quantité qui a été conservée et l'on avoit en des nouvelles fer, est, d'ailleurs plus facile à réchapper de quel de mettre que la corde, par suite de la réorganisation du travail dans les States où le chanvre se cultive. La quantité de ce produit a tellement diminué que les prix en sont extraordinairement élevés ; on pourrait même dire qu'aucun prix ne saurait en assurer une quantité suffisante pour une récolte ordinaire.

Les cercles sont d'une longueur de 10 pieds, 10 pieds et demi et onze pieds. On emploie le plus souvent ceux de 10 pieds, mais les grosses balles en exigent quelque fois de 10 pieds et demi et onze pieds. Les boucles sont attachées au cercle ; les boucles se mettent dans de petites boîtes. Le poids en est d'environ dix livres par balle.

J'ai pris des mesures pour l'importation d'une grande quantité de fer anglais de la meilleure qualité, et j'ai conclu des arrangements avec MM. Chambers & Latting pour la vente et le livraison de mes fers.

Navire Rodger, Nlle-Orléans, 7 juillet 1866.

A M. H. Fassman :

Monsieur—En janvier dernier je reçus de votre presse 1000 balles de coton, dont quelques-unes étaient nouvelles cercles en fer. Je pous certifier que ces 1000 balles étaient en meilleur état que le coton qui a été généralement des balles de cordé. Le fer est plus fort, et le navire put transporter plus de coton qu'à aucun autre voyage.

Le coton, lorsque le retira de navire à Liverpool, était en meilleur état que celui pour lequel on avait employé de la corde. Les cercles en fer sont bien préférables à la corde pour le défaut plus d'arrimage, attendu que l'humidité qui s'élève du bâtiment, ne rouille pas tout bonnement pratique aux que l'humidité pourrait le rouiller. Je pense, en toute conscience, recommander vos cercles en fer, car j'avais pris connaissance essai le lot dont j'ai parlé et j'ai Mon sincère profond le chargement et pour lant de dommagement.

Je suis, avec respectueusement etc.

JOHN HOWARD, capitaine.

CHAMBERS & LATTING,
Agents pour la vente des cercles en fer de Fassman
ET
Marchands de toile, de corde et de ficelle l'emballage,
Rue Carondelet No 81, Nouvelle-Orléans.
17 juin—6m

MALADIES.
Dépuratif et Injections du Docteur Vergé.

CES deux médicaments sont employés depuis dix années consécutives avec le plus grand succès.

E. GAUDOT, Pharmacien,
Exposition Orléans et Bourbon.
1er juil—1an

COMPAGNIE D'ASSURANCE
Des Facteurs et des Commerçants de la Nouvelle-Orléans.
BUREAU, RUE CARONDELET No. 85.

CETTE Compagnie continuera d'émettre des polices contre les PERTES et les AVARIES sur mers et les incendies et contre les PERILS des MERS et des RIVIERES, aux taux les plus favorables.

Le livre de souscription au capital de la Compagnie est ouvert au bureau de la Compagnie. Les actions qui doivent profiter des avantages de DIVIDENDES ACCOMPTANT, avantages que donne la Charte de la Compagnie.

—DIRECTEURS—

JAMES HEWITT de la maison Hewit Norton & fils
JOS. W. CARROLL, de la maison Carroll, Hoy & Co
W. A. JOHNSON, de la maison W. A. Johnson & Co.
J. W. BURRIDGE, de la maison J. W. Burridge & Co.
J. J. NORTH, de la maison de North & Adams.
MOSES GREENWOOD, de la maison M. Greenwood.
ALFRED S. HUNTINGTON, de la maison Huntington & Bro.
J. O. BROWN, de la maison Cummings, Brown & Co.
JOHN PHELPS, de la maison John Phelps & Co.
MARSHALL J. SMITH, de la maison Marshall J. Smith & Co.
J. CAULFIELD, de la maison Kaup & Caulfield.
JOHN CHAFFE, de la maison John Chaffe & Bro.
L. H. TERRY, de la maison Lacey, Terry & Co.
D. D. BLAIR, de la maison J. D. Blair & Co.
T. M. SCOTT, de la maison T. M. Scott & Co.
W. M. BALL, de la maison Ruthven, Fuller & Ball.
ALF. H. ISAACSON, de la maison Isaacson, Seligman & Co.
F. S. WILTZ, de la maison Plaudet & Wiltz.
RICHARD MILLIKEN, de la maison Milliken & Bros.
SAMUEL E. MOORE, de la maison Samuel E. Moore & Son.
WM. H. HENNING, de la maison Wm. H. Henning.
H. McNEIL VANCE, de la maison Byrne, Vance & Co.
HUGH McCOLL, ROBERT PITKIN.
W. R. TURNER.
MICHEL MUSSON, Président.
HARMON DUANE, Vice-Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire. 2 oct—4m

B. GRAHAM & CO,
139.....RUE GRAVIER.....139
Entre les rues Camp et St Charles :
Importateurs de marchandises sèches, étrangères et du pays—agents de la "York Street Plaid Spinning Company," 9, de Boston.

J'APPELLERAI respectueusement l'attention du commerce en la très grand stock qu'ils ont actuellement en magasin et en ordre, et les nombreuses relations avec les principaux établissements d'Europe, et comprend—Toile d'Irlande, toile linéenne, toile à tables d'ouvrier, toile à drap, toile à calicot, chemises de toile et devants de chemises en toile, toile écrue et Blanc, toile Ecossaise, toile dite "Fustet", toile blanche et toile écrue à moutlingames, mouchoirs de toile, linons, linons Long, linons Saxon, linons imprimés, de nos pièces, drap dames, nappes et serviettes, draps de Rochebeck, gros et dits blancs, coutils, Coeks, Hollands Surlings, Satinades, moleskines, satins, tape shocks, gros nez Calos et solon, ginghams, ginges, lacets, Winsey, Kentucks, Indiennes coton, mouchoirs madras, cotons bahamas et de Bengale. 1 sept—3m

E. RICHARD
Fabricant de Billards,
160.....RUE STE-ANNE.....160.

ETANT sur le point de déménager, offre à des prix très modiques, un choix de BILLARDS à six pièces, quatre pouces et à carambolage. Ces billards sont de quinze mètres, boîtes de chêne, chêne massif, table en marbre ou en ardoise et out des BANDES DE KAVANAGH & DECKER, les meilleures dont on se serve en ce moment.

On trouvera chez lui des queues de billard, de billes, des draps, des procédés, des billes d'ivoire, et en tout ce qui se rattache à ce genre de commerce.

Il emploie avec le plus de soin les commandes qu'il reçoit par la Poste. S'adresser à

E. RICHARD, Boîte 70.
Bureau de Poste de la Nlle-Orléans.

JUSTE FONTAINE
Courtier,
No 12, rue Royale, entre Canal et Douane

Il achète et vend des propriétés foncières, loue des maisons, perçoit les loyers, se charge de prêts en argent, et traite de toutes affaires de courtage.

Etudes—Bon hypothèque (Notifiée—Bon

AGENCE D'IMMIGRATION
54, RUE DE L'UNION,
Nlle-Orléans, Louisiane.

M. F. REIMONENG, ancienne aux plantures de la Louisiane et des Etats voisins, qu'il est chargé de l'agence de commerce de France et des Grands-Ducs Indes, et qu'il est autorisé à signer des à présent des contrats d'immigration de travailleurs, pour la Louisiane et de la Chine. 21nov—1an

GEO. H. DUNBAR,
LIQUORISTE
FABRICANT DE LIQUEURS,
S.....RUE ST-LOUIS.....S
Nlle-Orléans.
ANISETTE... CURAÇAO... MARASQUIN
Et
Liqueurs Tranquillon de tous genres.
1 janv—1an

VIN DE CHAMPAGNE
De la célèbre marque de Charles Heidsieck
& Co, à Reims.

LE soussigné a l'honneur de prévenir son ami et son public qu'il vient de recevoir une grande quantité de ce vin, et qu'il se recommande à leur bienveillance.

AUGUSTE COUTURIE,
No 27, rue Vieille-Levée.

Geo. H. Clarke. Wm Doughty
ORLEANS HOUSE,
A l'angle des rues Codmane et Saint-Charles.
CLARKE & DOUGHTY, propriétaires.
20 juillet—3m

RESTAURANT FRANÇAIS,
72.....RUE DE CHARTRES.....72
Tenu par Philippe Forget,
Ancien propriétaire du Restaurant des Amis
CHAMBRES GARNIES.—Pension au mois. M. F. les habitués trouveront toujours des chambres à leur disposition. Les vins, liqueurs, cigares, les meilleurs.
M. FORGET, Restaurateur et cuisine prête.

Avis aux fabricants de cigares.

A. TATOUT,
FABRICANT DE CIGARES, rue Trémé, 166, ayant acquis une grande réputation dans la Nouvelle-Orléans, informe le nombreux clientèle, qu'il vient d'établir une nouvelle fabrique de cigares, où l'on trouvera les marques les plus renommées en véritable tabac de Connecticut. Ses prix seront connus par le public, et sera d'autant modérés, il invite son ami à venir lui rendre visite avant d'aller ailleurs. 5oct—1m

Groves & Church,
Rue Perdido No 144,—Côté Sud.
MARCHANDS de Sucreries de cuisine, poulets, chapons, gibier, boîtes de sucre et autres, achetés à des fonds, articles en cuivre et articles de ménage.
Il est constamment en stock, sucreries, sucre, pour les approvisionnements des marchands de la ville et de la campagne, et qu'ils leur vendront bénéfice.
1 juillet—1an

Changement de Local.
SCHMIDT & ZIEGLER
Ont transporté leur magasin aux Nos 49, 51, 53 et 55 de la rue Nouvelle-Levée.
11 oct—3 sem

Magasin de Tapis.
RUE DE CHARTRES No 17.

NOUS avons reçu dernièrement, Des TAPIS de toutes espèces et de toutes qualités, Des TOILES CIREES de toutes qualités, pour chambres, corridors, &c.

Des ARTICLES A RIDEAUX, des rideaux à fenêtres, portières et bandes, en grande variété, stores, cris, dessous de tables, couvertures de tables et de planchers, satins de toutes longueurs.

J. KROUSSEAU & Co
16 sept—

Chas. Hemard.
VENDEUR DE COTON,
RUE GRAVIER NO. 194,
NOUVELLE-ORLEANS

Il fait des avances libérales sur les consignations.
1 oct—3 m

DIX-SEPTIEME ETAT ANNUEL
DE LA
Compagnie d'Assurance Mutuelle du Croissant de la Nlle-Orléans.

Nlle-Orléans, 22 mai 1866.

LES Directeurs, conformément à la charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, le 30 avril 1866 :

Primes d'incendie	$802,121 71
Primes de marine	132,395 13
Primes de rivières	566,948 58
	$1,497,390 42
Montant des primes expirées	988,494 46
Pertes payées et estimées :	
Pertes d'incendie	$34,492 86
Pertes de marine	72,546 55
Pertes de rivières	249,343 26
Réassurance payé au lieu de sortie	79,787 97
Taxes payées	55,162 24
Réassurances payées	61,997 21
Profits et pertes, dépenses, pédoriaux, timbres, escomptes en moins, &c	149,166 96
	979,730 25
Bénéfice net	$257,751 23
Montant des primes participant aux dividendes soit	$94,711 00

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Billets de mer	126,129
Billets garantis par hypothèques	6,784 14
Prêts sur hypothèques	97,000 13
Billets pour primes	20,302 37
Actions de la Banque	20,000
Actions de la Banque Louisiane	11,000
Actions de la Banque Union	61,751 46
Actions de la Banque Mechanics	10,000 77
Propriétés diverses	18,000
En caisse	49,209 20
Le montant du bilan est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.	

A. CHIAPELLA, Président.
M. CRAWFORD trésorier.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans—Ville de la Nlle Orléans.

A. MAGNER, notaire public.

Ce jour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, devant moi, notaire public, et les témoins ci-dessous, se sont présentés les sieurs A. Chiapella, président, et M. Crawford, trésorier de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, à la Nlle-Orléans, lesquels ayant été dûment assermentés conformément à la loi, ont déclaré que le bilan ci-dessus est une copie exacte tirée des livres de la compagnie.

A. MAGNER, Notaire Public.

Sur le rapport de l'Etat ci-dessus, il a été résolu que le dividende de 10 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 20 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 30 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 40 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 50 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 60 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 70 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 80 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 90 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 100 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 110 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 120 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 130 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 140 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 150 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 160 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 170 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 180 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 190 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 200 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 210 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 220 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 230 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 240 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 250 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 260 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 270 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 280 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 290 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 300 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 310 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 320 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 330 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 340 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 350 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 360 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 370 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 380 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 390 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 400 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 410 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 420 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 430 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 440 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 450 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 460 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 470 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 480 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 490 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 500 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 510 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 520 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 530 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 540 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 550 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 560 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 570 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 580 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 590 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 600 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 610 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 620 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 630 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 640 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 650 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 660 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 670 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 680 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 690 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 700 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 710 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 720 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 730 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 740 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 750 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 760 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 770 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 780 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 790 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 800 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 810 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 820 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 830 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 840 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 850 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 860 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 870 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 880 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 890 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 900 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 910 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 920 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 930 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 940 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 950 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 960 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 970 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 980 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 990 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 1000 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 1010 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 1020 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 1030 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 1040 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 1050 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 1060 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 1070 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 1080 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 1090 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 1100 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 1110 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 1120 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 1130 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 1140 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 1150 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 1160 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 1170 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 1180 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 1190 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 1200 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 1210 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 1220 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 1230 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 1240 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 1250 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 1260 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 1270 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 1280 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 1290 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 1300 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 1310 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 1320 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 1330 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 1340 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 1350 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 1360 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 1370 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 1380 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 1390 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 1400 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 1410 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes payées, et que le dividende de 1420 pour cent sera payé à partir de ce jour, sur les primes